

RESTAURANT
SAINT-NATIRE
王朝大酒楼 7j/7
2ème Rond-Point à droite
C. Cial.

oliday

mardi 30
et
mercredi 31
mai 2017

TIRE

tre-ville
ORI

dir
IDE
mp



GRILL
Courte taille
Ville Poroi

bibis
HOTEL
Dir.
LA BALLE

formation

L'îlot-S - affichage publicitaire et intercommunalité

**FORMATION COMMENT AGIR SUR LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE ?
AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET INTERCOMMUNALITÉ :
GÉRER L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE DANS UN CONTEXTE "D’INTERCOMMUNALISATION"**

ORGANISATION : Conseil d’architecture, d’urbanisme et de l’environnement de Haute-Savoie (CAUE).
Organisme de formation enregistré sous le n° 82 74 02101 74.

PUBLICS : élus et agents des collectivités intercommunales ou communales intervenant en matière d’affichage publicitaire et/ou enseigne (urbanisme, environnement et cadre de vie, financier...), associations de protection et de mise en valeur de l’environnement et des paysages, ingénierie externe...

PRÉ-REQUIS : aucun.

OBJECTIFS :

- Apporter des éléments de compréhension dans la mise en œuvre du droit environnemental de la publicité, des enseignes et préenseignes en cas d’évolution des structures communales.
- Intégrer la réglementation sur l’affichage publicitaire dans une politique locale de mise en valeur de l’environnement et du cadre de vie.
- Proposer une mise en situation grâce aux retours d’expérience d’une communauté de communes (mercredi matin).
- Comprendre les concepts de base qui encadrent les règles de l’affichage, et apporter des éléments de compréhension pour décider ou non de l’élaboration d’un règlement local de publicité (RLP ou RLPi) ou instaurer une fiscalité locale liée à l’affichage.

DATES ET LIEUX : **mardi 30 mai 2017** de 8h30 à 17h00 • CAUE • L’îlot-S • 7 esplanade Paul Grimault à **Annecy** et **mercredi 31 mai 2017** de 8h30 à 15h00 • salle Jean XXIII • place de l’Église à **Frangy**.

FORMATEURS : **Jean-Philippe Strebler**, urbaniste opqu-juriste, Maître de conférences en droit public (urbanisme-environnement), associé à l’université de Strasbourg (IEP).
Sylvaine Corbin, conseillère urbanisme, CAUE de Haute-Savoie.

PARTICIPATION DEMANDÉE : 165 € nets par personne (formation et déjeuner du 31 mai inclus).

INSCRIPTION : CAUE de Haute-Savoie • email : etudes@caue74.fr
contact • Sylvaine Corbin • formation limitée à 25 personnes

MARDI 30 MAI 2017 DE 8h30 À 17h00 L’ÎLOT-S, ANNECY

- **Rappel des notions fondamentales du droit de l’affichage publicitaire**
 - Notions de base : enseignes, préenseignes, publicités et notions d’agglomération
 - Réglementation nationale : e., pe. et p.
 - Évolutions récentes (été 2016) du droit de l’affichage : lois "architecture", biodiversité... et jurisprudences récentes
 - **Répartition des compétences en matière d’affichage publicitaire**
 - Compétences en jeu : RLP, police de l’affichage, interventions spéciales
 - Répartition des compétences : réglementation, police, les compétences partagées (État-collectivités/communes-EPCI)
 - **Mise en œuvre d’une politique territoriale en matière d’affichage**
 - Apprécier le besoin d’une adaptation des règles nationales : possibilités, restrictions ou dérogations par le RLP, immeubles remarquables
 - Répartitions possibles des interventions en l’absence ou en présence de réglementation locale : maire/État-contributions EPCI, quelles compétences, RLP ou RLPi, exercice du pouvoir de police, contributions de l’EPCI, interventions de l’EPCI et des communes...
 - **Fiscalité de la publicité et des enseignes**
 - Régime de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : champ d’application, mise en recouvrement
 - Éléments de choix locaux : compétence communale ou intercommunale, mécanisme, recettes
- MERCREDI 31 MAI 2017** DE 8h30 À 15h00 SALLE JEAN XXIII, PLACE DE L’ÉGLISE, FRANGY
- Contexte territorial par les élus du territoire
 - Situation locale de l’affichage et des enseignes
 - Table ronde avec deux acteurs économiques du territoire (restauration-artisanat)
 - Mise en situation sur deux sites (Seysssel)
 - Déjeuner à l’auberge du château de Clermont
 - Débriefing de la formation

COMMENT AGIR SUR LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE ? AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET INTERCOMMUNALITÉ : GÉRER L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE DANS UN CONTEXTE ‘INTERCOMMUNALISATION’

Les communes étaient jusqu’ici en "première ligne" pour assurer la préservation et la mise en valeur de leurs paysages à l’égard des publicités et des enseignes. Les évolutions récentes des structures intercommunales, aussi bien d’un point de vue géographique que s’agissant de la répartition des compétences, constituent un nouvel élément après la réforme opérée par la loi Grenelle 2⁽¹⁾ et ses décrets d’application, qui interpelle les communes et leurs structures intercommunales lorsqu’il s’agit d’affichage publicitaire. Ces évolutions peuvent être perçues comme des difficultés nouvelles, mais elles peuvent aussi représenter de réelles opportunités d’action.

⁽¹⁾ [dite loi ENE du 12 juillet 2010 : Engagement National pour l’Environnement]

Mieux appréhender la question de l’affichage publicitaire à l’échelle intercommunale, c’est se donner les moyens d’agir rapidement et efficacement sur les paysages et le cadre de vie garant, en complément d’autres outils, de la protection de la qualité des paysages et du cadre de vie d’exception, notre bien commun à tous.



Pour tout renseignement, contacter Sylvaine Corbin, conseillère urbanisme
CAUE de Haute-Savoie, L’îlot-S • 7 esplanade Paul Grimault • bp 339 • 74008 Annecy cedex
L’îlot-S est accessible à pied, vélo, bus, train ou voiture (parkings de proximité : Gare/Poste/Courier/Carnot/Bontlieu)
Entrée en face du cinéma Pathé Gaumont
Tél 04 50 88 21 10 • email : etudes@caue74.fr
conception graphique : [caue74](http://caue74.com) / maryse brion

coupon-réponse

nom

prénom

commune, association, organisme, autre

.....

.....

qualité

.....

adresse.....

.....

téléphone professionnel

téléphone portable.....

courriel

- Je m'inscris à la formation (1,5 j) des mardi 30 (journée) et mercredi 31 mai (demi-journée) 2017
COMMENT AGIR SUR LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE ? AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET INTERCOMMUNALITÉ : GÉRER L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE DANS UN CONTEXTE "D'INTERCOMMUNALISATION"
et je joins un chèque de 165 € nets (formation et repas du 31 mai inclus)
- Je m'inscris au déjeuner à l'auberge du château de Clermont
- Je note les questions que je souhaite voir aborder lors de cette formation

.....

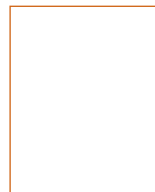
.....

.....

.....

.....

Coupon-réponse à retourner accompagné de votre règlement
au plus tard le 19 mai 2017, par voie postale au CAUE de Haute-Savoie,
L'îlot-S • 7 esplanade Paul Grimault • bp 339 • 74008 Annecy cedex



CAUE de Haute-Savoie

7 esplanade Paul Grimault
bp 339
74008 Annecy cedex